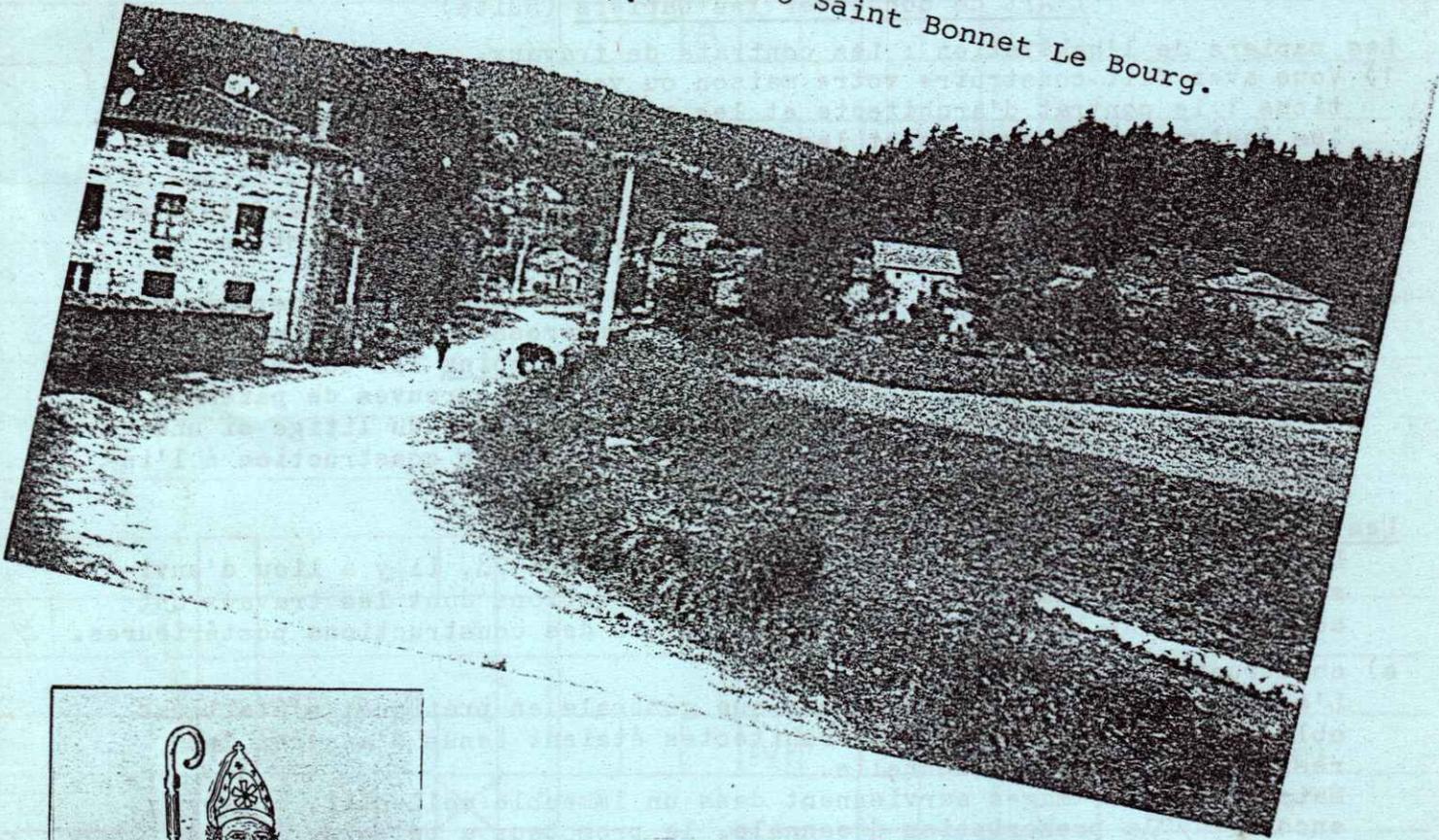
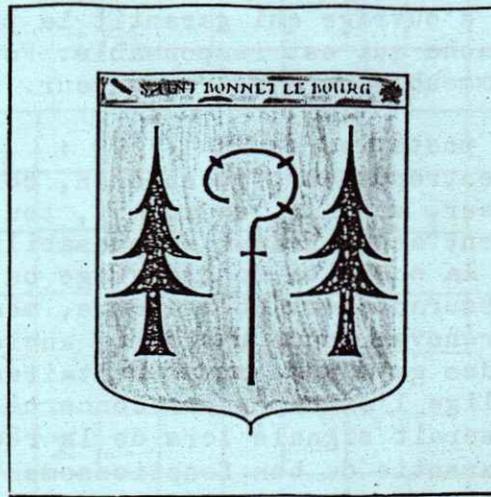


Le Hameau de La Grange - 63630 Saint Bonnet Le Bourg.
(Photo prise en 1946).



Saint BLAISE



LE PETIT JOURNAL DU BOURG

"La raison principale qui empêche les hommes d'agir est de ne pas savoir ce dont ils sont capables".

Informations à l'attention de tous

L'Art de conserver les papiers (Suite)

Les papiers de l'habitation : Les contrats de travaux.

- 1) Vous avez fait construire votre maison ou vous avez réalisé des améliorations : le contrat d'architecte et les marchés d'entreprise ou, à défaut, les factures de travaux sont les pièces à conserver.
- 2) Vous avez acheté une maison sur plan : en annexe du contrat de maison individuelle vous devez posséder le plan de la construction édiflée avec coupes, élévations et cotes utiles ainsi qu'une notice descriptive sommaire.
- 3) Vous avez acheté un local en l'état futur d'achèvement : les marchés de travaux ont été souscrits par la société venderesse et vous n'avez pas à vous en inquiéter.. Conservez pendant 10 ans au moins les contrats d'architecte et d'entreprise ainsi que les factures et preuves de paiement de la réception des travaux jusqu'au règlement définitif du litige si une action a été introduite contre les participants à la construction à l'intérieur de ce délai.

Les assurances : Les assurances de la construction :

L'assurance construction ayant été réformée en 1978, il y a lieu d'envisager successivement l'assurance des constructions dont les travaux ont commencé avant le 01 Janvier 1979 et celles des constructions postérieures.

a) constructions antérieures au 1/1/79 :

L'assurance des entreprises, bien que générale en pratique, n'était pas obligatoire. En revanche les architectes étaient tenus d'assurer leur responsabilité professionnelle.

Mais, si des dommages surviennent dans un immeuble collectif, couvert encore par la prescription décennale, le promoteur a pu souscrire une police maître d'ouvrage qui garantit la prise en charge des malfaçons avant qu'on sache qui est responsable. Pour l'obtenir, adressez-vous au syndic de l'immeuble ou à votre vendeur. Vous vous en ferez délivrer une copie.

b) constructions postérieures au 1/1/79 :

Architectes, entrepreneur, technicien, constructeur de maisons individuelles, promoteur, vendeur, en un mot, tous les professionnels de la construction doivent assurer leur responsabilité décennale pour tout dommage qui compromet la solidité de l'ouvrage ou le rend impropre à sa destination. Cette assurance est obligatoire, même pour les travaux de réhabilitation et de rénovation de bâtiments anciens. A cette garantie obligatoire, sont jointes des garanties complémentaires : - la garantie de parfait achèvement qui oblige l'entrepreneur concerné à remédier à tout défaut de construction qui serait signalé lors de la réception ou pendant la première année; - la garantie du bon fonctionnement des équipements d'une durée minimale de deux ans.

En outre, le maître d'ouvrage (promoteur, vendeur, propriétaire faisant construire) doit souscrire une assurance "dommage à l'ouvrage" ayant pour but la réparation rapide des malfaçons en garantissant au propriétaire la prise en charge des travaux indépendamment de la recherche des responsabilités. Vous ne possédez pas toujours la police : si vous avez acheté à un promoteur ou un vendeur, ce sont eux qui ont dû souscrire l'assurance "dommage ouvrage" au titre de propriétaires successifs. Demandez-leur une copie du contrat et une attestation d'assurance.

Si vous construisez votre maison ou si vous traitez directement avec l'architecte et l'entrepreneur, c'est à vous de souscrire l'assurance "dommage ouvrage". L'assureur doit vous remettre une attestation en même temps que le contrat d'assurance. Cette attestation sera à remettre au notaire si vous revendez votre maison.

Si vous vous adressez à un constructeur de maison individuelle, il vous proposera souvent d'adhérer à une assurance groupe dont il aura lui-même négocié les garanties et le prix.

Conservez pendant 10 ans à compter de la réception de l'ouvrage le procès-verbal de réception et l'attestation ou le contrat d'assurance.

A suivre ...

André GATEAU

Chers amis,
C'est avec du retard que je viens vous dire merci pour vos vœux avec le Petit Journal; les vitraux de l'église sont vraiment bien sortis. Ils me rappellent le temps de la mission. Le Petit Journal maintient des liens et c'est bon; tous mes vœux les plus sincères à tout Saint Bonnet; que le Seigneur vous garde dans sa Paix avec la santé par dessus le marché ! Merci et bonne route pour 92. En toute amitié.

Père Lucien GURLIAT, missionnaire de Saint François de Sales - ANNECY.

Un grand merci au Père GURLIAT de la part de tous les habitants de Saint Bonnet Le Bourg qui l'ont connu et apprécié. Qu'il soit assuré de leur meilleur souvenir.

JMR

BLAGUE .. BLAGUE..

Un soldat, peinarde, boit un verre à la terrasse d'un café quand passe un Général. Le soldat se lève et salue. Très bien ! dit le Général. Très bien. Vous avez reconnu mon grade ? Oui. Vous êtes général, mon Général. Excellent. Bon soldat. Parfait. Est-ce que vous savez ce que ça commande un général ?

Ce que vous voudrez, mon Général. Pour moi, ce sera un autre pastis.

Le dimanche 19 Janvier 1992, a eu lieu, au restaurant COURTINE à Saint Bonnet Le Bourg, le traditionnel banquet des sapeurs pompiers de la commune. Avaient été invités également le Capitaine Noël MOLIMARD (en retraite) et le Sergent chef René CHASSAING du centre de secours de Saint Germain L'Herm. Cette sympathique manifestation s'est déroulée dans une excellente ambiance. Tout le monde s'est quitté, à une heure respectable, après avoir dégusté la soupe à l'oignon.

Etat civil

Naissances



Le 26 Janvier 1992, à AMBERT, d'une fille prénommée Marie, au foyer de Béatrice et Jean-Louis MAROTTE.
Nos félicitations aux parents.

Décès

- HOSPITAL Noël (Dijustes) le 03 Janvier 1992 à MONTFERRAND (74 ans).
- SEYTRE Denise (Dijustes) le 08 Janvier 1992 à Saint Etienne (85 ans).

Le "Petit Journal" adresse ses plus vives condoléances aux membres de ces familles.

Agence postale :

Madame Annie DUMEIL, gérante de notre agence postale (entre autre) se trouve actuellement en congé de maternité et ce, jusqu'au 15 Juin 92 (sauf prolongation). Nous nous sommes donc trouvés dans la pénible obligation de fermer cet établissement. Dans sa réunion du 22 février dernier, le conseil municipal a pensé qu'il fallait procéder à une réouverture dans les meilleurs délais (sans attendre le retour de la titulaire). Monsieur le Maire se charge de trouver rapidement une remplaçante.

(Ouverture 8 heures par semaine, comme prévu initialement, à savoir les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 09 à 10 heures et les mercredi et samedi de 09 à 11 heures.)

Le Maire présente à l'assemblée les vœux de divers parlementaires et partenaires des collectivités locales à l'occasion de la nouvelle année. Il passe ensuite à l'ordre du jour.

1) Voirie rurale 1992 :

Le conseil Municipal accepte que la DDAF (Direction départementale de l'agriculture et de la forêt) prenne en charge la maîtrise d'oeuvre des travaux de voirie pour 1992.

2) Points forts touristiques :

La région et le département pouvant subventionner une étude préalable à la mise en oeuvre de points forts touristiques, le conseil municipal, membre du syndicat intercommunal des régions de Saint Amant Roche Savine et Saint Germain L'Herm, décide de s'associer à cette étude et accepte de verser une participation financière établie au prorata du nombre d'habitants de la commune.

3) Festival Saint Germain L'Herm :

Suite à un courrier du Président du comité des fêtes de Saint Germain L'Herm proposant une participation financière pour mettre en place des expositions sur le territoire de la commune, les élus refusent l'adhésion.

4) Réparation cloches église :

Suite à la visite du technicien de l'entreprise BODET, le Maire présente un devis de 11878.98 F. TTC relatif à la mise en sécurité de la cloche n° 1. Les élus donnent leur accord.

5) Réfection murs Eglise et Cimetière :

Suite à diverses demandes des administrés, le Maire présente un devis de 21348 F. TTC relatif à la réfection des murs de l'église et de 37952 F. TTC pour la réfection du mur nord du cimetière. Les conseillers acceptent d'engager des travaux et chargent le Maire de demander une subvention au titre de la DGE 2ème part.

6) Réfection logement poste :

Le Maire présente 2 devis : 49473.58 TTC en plâtrerie-peinture et 17155.49 F. TTC en électricité pour procéder à des travaux d'entretien du logement de la poste. Les élus acceptent la proposition et chargent le Maire de demander une subvention au titre de la DGE 2ème part.

Dernière Minute :

1) Nous apprenons l'arrivée d'une petite Mélanie (c'était le 10 Décembre 1991) au foyer de Daniel et Christine MAGAUD. Nos plus vives félicitations aux parents et nos excuses pour le retard de cette annonce mais les nouvelles sont longues à arriver.

2) Depuis le 01 Décembre 1991, un nouveau sapeur pompier a été recruté. Il s'agit de COURTINE Christophe. Il a bien choisi sa date d'engagement puisque sa première épreuve de sapeur sera très rude : il s'agit du Banquet.

2 Métiers d'autrefois en Livradois Forez.

Nous aborderons les métiers liés au secteur forestier sans nous attarder sur les plus répandus : Bucherons, débardeurs et même, scieurs de long, réputés à Saint Bonnet Le Bourg. En faisant appel aux connaissances de Monsieur Jean Louis BOITHIAS, nous parlerons aujourd'hui de deux vieux métiers : les résiniers et les péjassiers bien connus dans les siècles passés jusqu'au début du XIXème siècle.

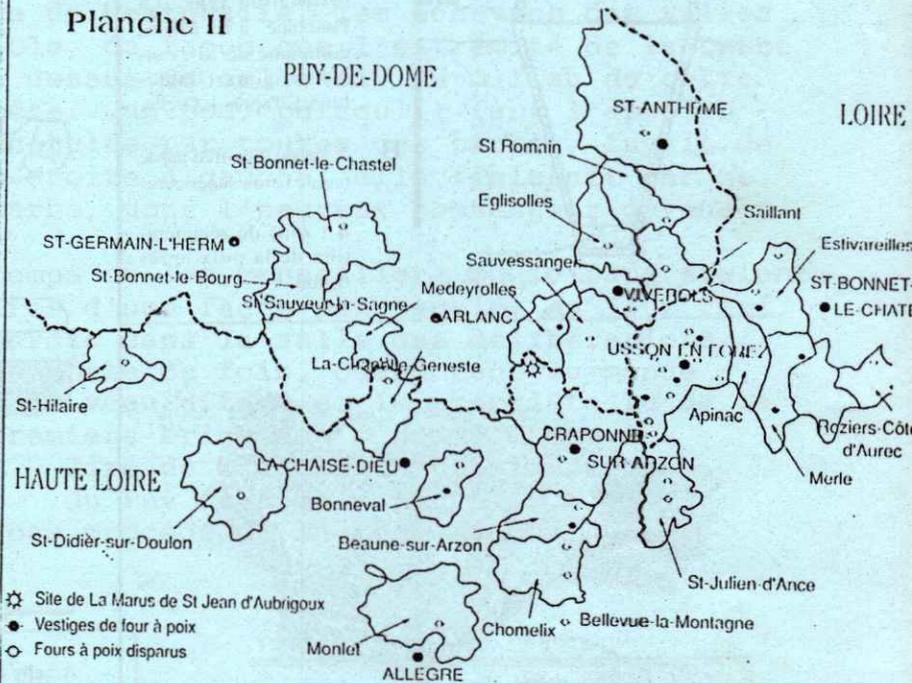
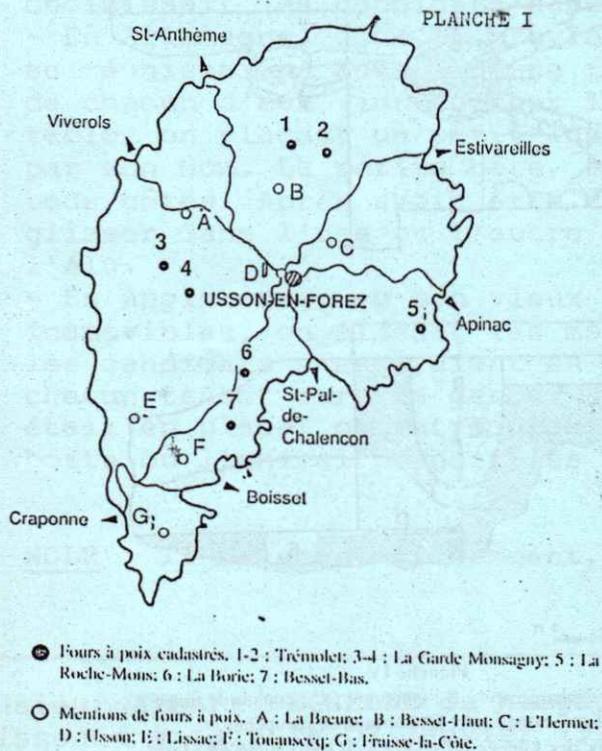
Nous connaissons tous la résine qui s'écoule à l'état naturel sur les troncs de nos pins (très peu sur les sapins). On l'appelle la Gemme en terme scientifique. La poix c'est tout simplement de la gemme qui a reçu, soit une simple cuisson en chaudron (c'est alors de la poix blanche ou jaune), soit une sorte de carbonisation à l'étouffée ou distillation à sec ou pyrogénéation (c'est alors de la poix noire, une sorte de goudron..).

Le Gemmage :

L'ouvrier qui le pratique est le résinier. Après avoir acheté ou plus généralement loué une forêt de pins, il écorce, tranche l'arbre à l'aide d'un outil tranchant recourbé, le blesse en quelque sorte, sur une hauteur approximative de 1,50 mètre, en prenant bien soin de préserver une partie de l'aubier pour permettre la montée de la sève au printemps. C'est durant l'hiver qu'il récoltera la résine revêtue alors d'une croûte d'un blanc jaunâtre et contenant plusieurs impuretés appelées vulgairement : Péjats. Cette résine, avant d'être commercialisée, était fondue dans des chaudières puis filtrée et épurée.

La fabrication de la poix :

Après cette période de Gemmage qui pouvait durer plusieurs années (6 à 9 ans), le résinier n'extrayait plus la résine des troncs mais abattait les pins. La matière première devenait non plus la résine mais le bois lui-même. C'est alors que le résinier devenait "péjassier". Il effectuait son travail dans des fours plus élaborés dont on peut retrouver certaines traces dans nos forêts (dans notre commune, au delà de Lostrevy à La Peige par exemple). Voir planches I et II ci-dessous).



Implantation des fours à poix connus de la commune d'Usson-en-Forez à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle.

Détermination de la zone des fours à poix des monts du Livradois, du Velay et du Forez d'après les cadastres napoléoniens (période 1810-1830).

L'enceinte du fourneau est constituée par une sorte d'entonnoir, tronc cône renversé, d'un diamètre de 1,35 m. à 1,55 m. et profond de 2 m., pavé de pierres taillées, jointoyées à l'argile. La base de cet entonnoir ou "mine" repose sur un massif en pierre percé en son centre d'une gouttière. La poix fondue coule à travers une ouverture extérieure par des "carneaux" vers des marmites où on la recueille. Sur le côté on a pratiqué des ouvertures pour régler le tirage du four. (Planche III et IV)

On peut distinguer 3 phases dans la fabrication de la poix :

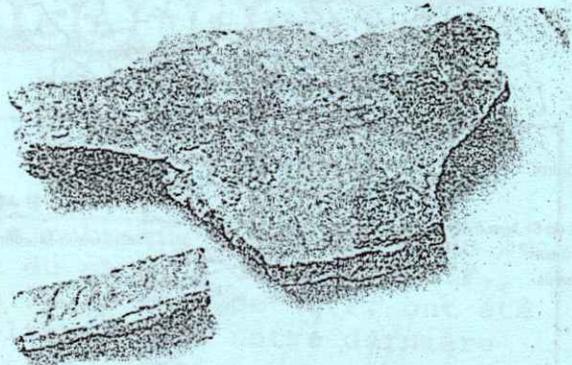
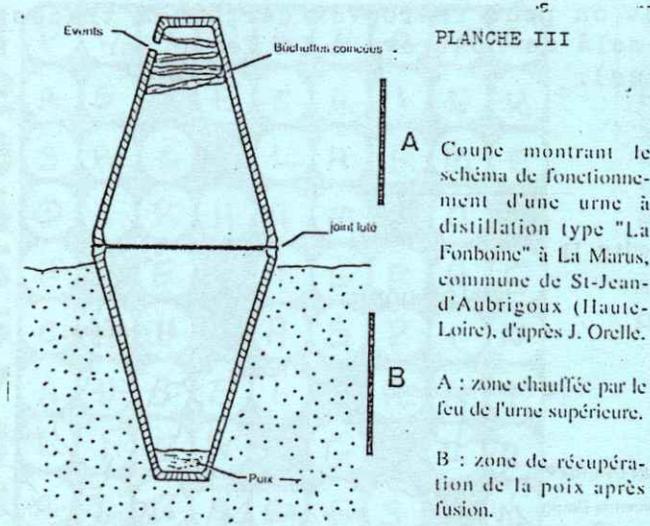
1ère phase : On débite le bois bien sec qui parfois a séjourné à l'air durant 1 ou 2 ans en petites buchettes de 40 à 50 cm de long et 4 à 5 cm de section. On empile ce petit bois disposé à la verticale dans le four suivant des règles bien précises et on colmate le four avec des plaques de gazon humide.

2ème phase : On allume le four par des pelletées de braise déversées sur le pourtour de l'entonnoir de manière à communiquer le feu de haut en bas et de la périphérie vers l'intérieur.

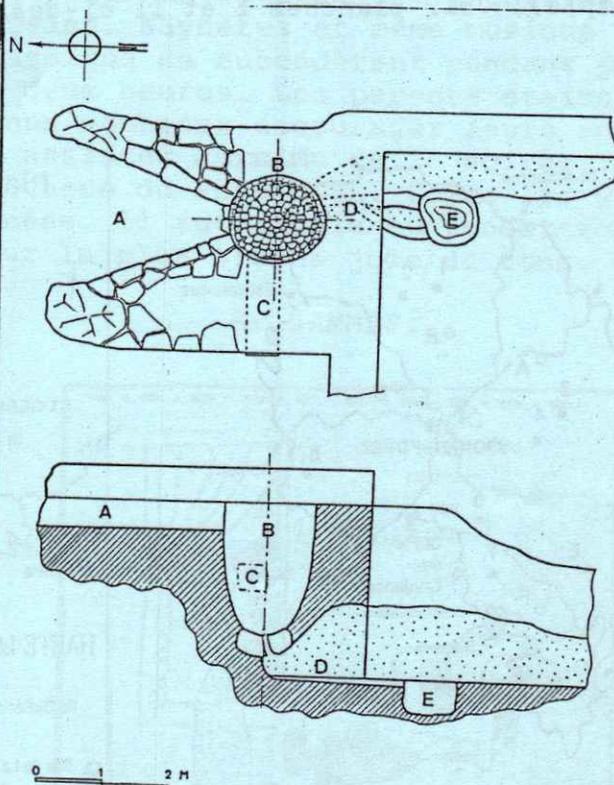
3ème phase : On observe une stricte surveillance de la combustion en regardant l'aspect de la fumée. La meule de bois ne doit ni s'embraser (la poix ou le goudron pourrait alors brûler) ni s'étouffer (de la résine restait alors dans le bois).

Des opérations de vidange sont effectuées régulièrement et la poix est alors coulée dans des moules rustiques, en masses de 20 à 30 Kgs appelées chacune des "bouillons".

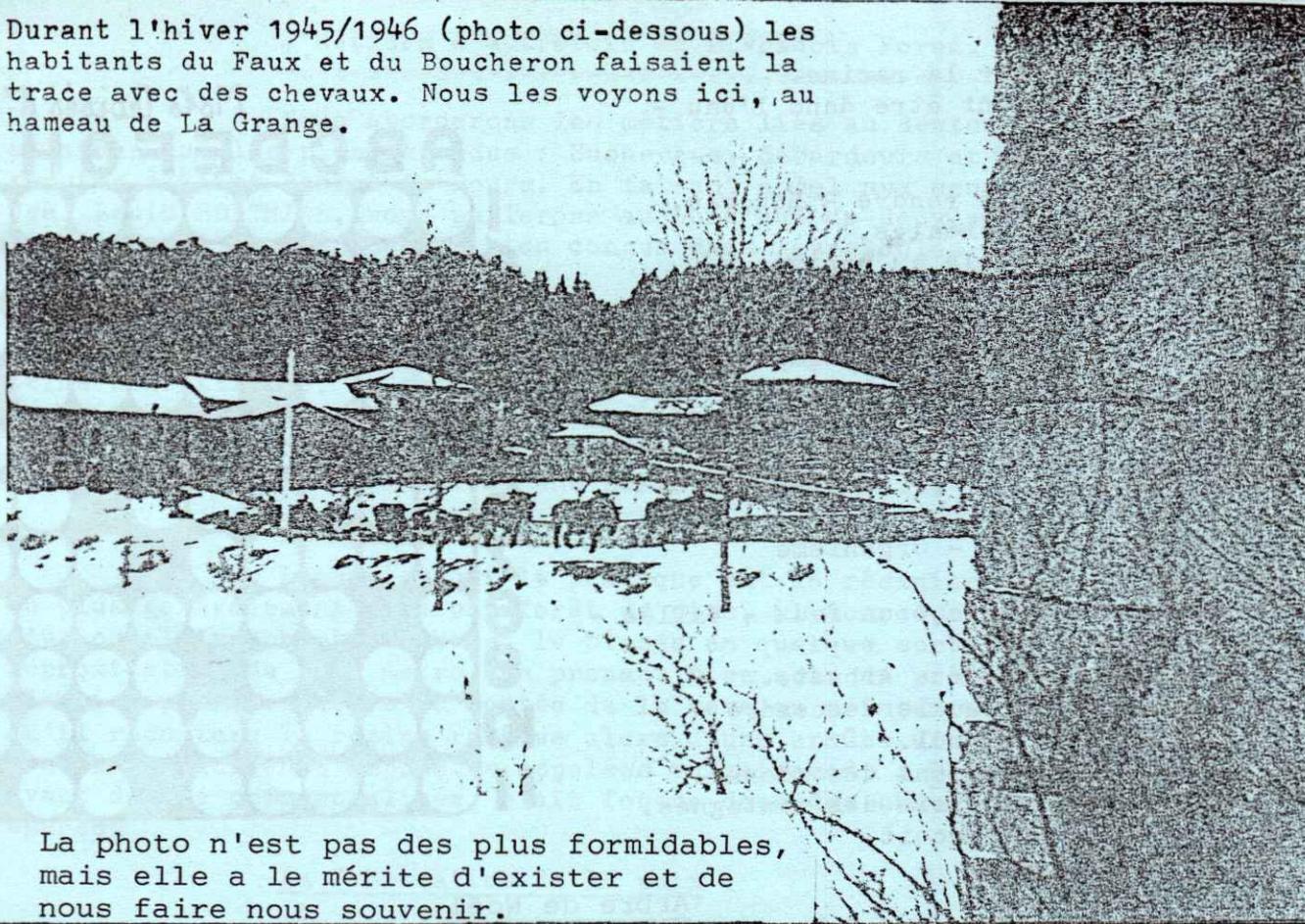
On peut imaginer que toutes ces opérations demandaient un grand savoir faire. Quelques jeunes ont pu s'en rendre compte en tentant de rallumer un four ancien près du plan d'eau de Leignecq entre Saint Bonnet Le Château et Usson : le four dit "des lèches" (4 jours et 3 nuits pour produire 15 kgs de poix, c'était en mai 1989 affaire à suivre). Planche V.



Fragments d'urne à distiller trouvés près de Frimas (Craponne-sur-Arzon).
(Coll. Musée Crozatier du Puy-en-Velay).



Durant l'hiver 1945/1946 (photo ci-dessous) les habitants du Faux et du Boucheron faisaient la trace avec des chevaux. Nous les voyons ici, au hameau de La Grange.



La photo n'est pas des plus formidables, mais elle a le mérite d'exister et de nous faire nous souvenir.

ELECTIONS :

A mois de Mars, il y aura des élections; elles se dérouleront :

- 1) en 1 tour, le 22 Mars en ce qui concerne les régionales.
- 2) en 2 tours, les 22 et 29 Mars, pour les cantonales.

Ci-dessous, la façon dont étaient choisis les candidats dans certains pays, autrefois.

CHOIX des CANDIDATS :

Il est curieux et souvent amusant de noter comment autrefois on choisissait les candidats dans certains pays.

- En Allemagne, dans la province de Westphalie, les échevins des villes se réunissaient autour d'une table, de façon que l'extrémité de la barbe de chacun d'eux vint toucher le dessus de celle-ci. Au milieu de cette table, on plaçait un petit insecte...un pou, puisqu'il faut l'appeler par son nom. La petite bête, encerclée par toutes ces barbes, fuyait de tous côtés. Après avoir erré de droite à gauche, elle finissait par se glisser dans l'une ou l'autre barbe, dont l'heureux possesseur devenait l' élu.

- En Angleterre, au bon vieux temps où les conseillers municipaux étaient inamovibles, on élisait les maires d'une façon peu banale. Au jour fixé, les candidats s'asseyaient en cercle dans la salle des délibérations, chacun tenant sur ses genoux une botte de foin. Quand tout le monde était en place, on introduisait un veau affamé et le propriétaire de la botte où l'animal prenait les premiers brins était nommé Maire.

Tiré de l'almanach populaire
du Puy de Dôme - Année 1935.

NDLR : Il ne sera, évidemment, pas procédé de la même façon.

5

Monsieur Albert DECHELLE du hameau de Boissonne a fait le 03 Janvier 1992, une malencontreuse chute, dans sa maison. Une oreille décollée, il a dû être hospitalisé à Ambert. Il a rejoint son domicile le 08 Janvier.

EN FAMILLE

Le poivrot Gustou dit à sa femme :
- Tu sais, après ma mort, je veux être incinéré.
- C'est ça: prendre une dernière cuite!

7

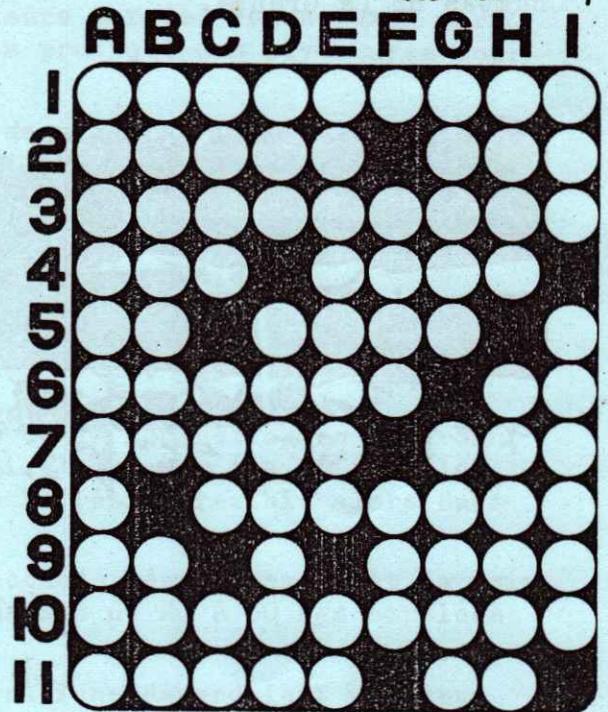
Horizontalement :

- 1 - Peut se manger par la racine.
- 2 - Leurs coups peuvent être dans l'eau - Colère d'antan.
- 3 - Arbustes.
- 4 - Il faut, hélas, la rendre - Monceau.
- 5 - Ile de France - Céréales.
- 6 - Administrait - Roule au casino.
- 7 - Glucide - Département.
- 8 - Fruit.
- 9 - On l'envoya paître - Arbre empoisonneur.
- 10 - Complet accord.
- 11 - Fruits - Symbole.

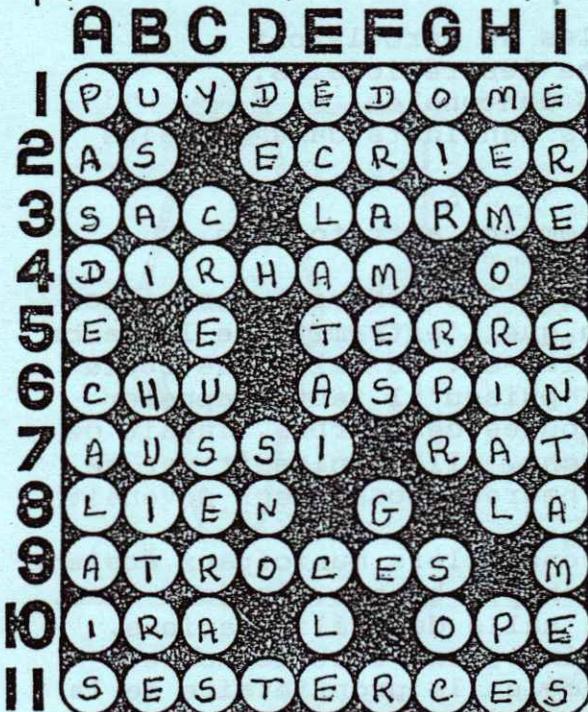
Verticalement :

- A - Fleur.
- B - Plantes grimpantes - Organisme international.
- C - Le baguenaudier en est un faux - Vallée - Abréviation royale.
- D - Un début de secousse - Arbuste.
- E - On peut le monter ou le descendre - A l'entrée d'Istanbul.
- F - Exprime - Un changement désordonné.
- G - Parcoureras - Fantassin des montagnes.
- H - Fonctionneras - Epanouit.
- I - Règles - Naissance.

Mots Croisés N° 14



Réponse aux Mots Croisés n° 13



Arbre de Noël

Le dimanche 22 Décembre 1991, dans la salle des fêtes de Saint Alyre, eut lieu l'arbre de Noël des écoles du regroupement. Chaque école tint à présenter un spectacle : chants, danses, poésies, saynètes et même musique classique se succédèrent pendant près de deux heures. Les parents étaient venus nombreux encourager leurs enfants et assister au clou de la soirée : La venue du Père NOEL. Comme les autres années, il fut fidèle au rendez-vous pour la plus grande joie de tous.

Mr JAMMES.



Dons anonymes :

Cette rubrique tient toujours le haut du pavé. 3 dons de 100 F., 1 de 50 F. et 1 de 40 F. ont été récoltés depuis notre dernière parution. Merci à tous. Ces encouragements nous vont droit au coeur, soyez-en persuadés.



COMPTE RENDU

de la réunion du conseil
municipal du 22 Février 92.

- 1) Points forts touristiques :
Les élus acceptent l'adhésion de la commune de Condat les Montboissier.
- 2) Cotisations 1992 :

Les conseillers municipaux

accordent, pour l'année 92, une somme de 150 F. au Judo-club de Saint Germain l'Herm et une de 100 F. au Vélo-club Ambertois.

3) Coupes à Féneyrolles et Dijustes : Suite à la proposition de Monsieur l'ingénieur de l'ONF, les élus acceptent que les coupes soient effectuées sur ces deux sections, avec un prélèvement pour travaux forestiers de 100%.

4) Lutte ennemie des cultures (DDA) : Le conseil signale aux services du Ministère de l'agriculture et de la forêt que les ragondins et rats musqués ne sont pas présents sur le territoire de la commune et rappelle que la municipalité dispose d'un groupement de défense en ce qui concerne la lutte contre les taupes.

5) Fédération départementale des chasseurs : classification nuisibles : Le conseil avise la fédération que l'oiseau dénommé Bec droit ne crée pas de dégâts sur la commune.

6) Administrateurs Propriété forestière : Après délibération, les élus proposent MM Jean MAGAUD et Louis MISSONNIER.

7) Partage section Boissonne : Devant la proposition de partage de la section de Boissonne proposée par les services du cadastre, le conseil accepte la vente des parcelles suivantes : B 1021 à Mr ROITEL et B 1018 à Mr LONGEVILLE au prix de 10 F./M2.

8) Rangement archives mairie : Le conseil accepte l'achat de deux armoires métalliques au prix unitaire de 2495 F. HT.

9) Rand'Auvergne 92 : A l'unanimité, les élus acceptent que le rallye moto des 4 et 5 juillet 92 traverse la commune.

10) Elections chambre des métiers : Devant la proposition préfectorale de révision des listes électorales, les conseillers proposent MM Marius THIOLAS et Lucien BRIHAT.

11) Achat matériel sapeurs pompiers : Le conseil accepte la fourniture de tuyaux et raccords pour le corps des sapeurs pompiers de la commune.

12) Télécommande alarme sirène : Suite à la proposition du conseil général de procéder à des achats groupés pour les corps de sapeurs pompiers, le conseil municipal accepte la fourniture d'un dispositif de télécommande de la sirène pour une somme de 7000 F. TTC et demande aux services départementaux de procéder à une étude relative à l'installation.

13) Réouverture agence postale : Le conseil municipal accepte la réouverture (8 heures par semaine) de l'agence postale qui avait été fermée par suite de la mise en congé de maternité de la titulaire du poste. Une remplaçante va être désignée dans les meilleurs délais.



Ils auront :

- 70 ans le 28 Avril 92 pour monsieur Charles NIGOND.
- 70 ans le 14 Avril 92 pour madame MONTEL née FAYE Juliette.
- 81 ans le 24 Avril 92 pour monsieur Julien, Marius BARTIN.
- 79 ans le 13 Mars 92 pour monsieur Louis, Pierre COUVERT.
- 82 ans le 27 Avril 92 pour madame DAUMAS née ROSARY Marie, Germaine.
- 84 ans le 03 Avril 92 pour monsieur Alphonse MAGAUD.
- 85 ans le 04 Avril 92 pour madame GRAND née SABATIER Antonine.
- 84 ans le 17 Avril 92 pour madame CHASSAING née DESGEORGES Yvonne.

Le SIVOM communique :

Il est rappelé, à nouveau, à tous les usagers qu'ils doivent mettre leurs ordures ménagères dans des sacs en plastique avant de les glisser dans les bacs du SIVOM. Merci de votre compréhension.

Madame Yvette LAPAYRE a fait un séjour du 10 au 19 Février 92 à la Clinique "Les Sorbiers" d'Issoire pour une intervention à un pied. Bonne convalescence.

Une manifestation sportive et en même temps touristique, organisée par le moto-club du Livradois, prenant la forme d'une randonnée motocycliste, empruntera certains chemins de notre commune les 04 et 05 Juillet 92. Une autorisation de passage a été accordée par le conseil municipal. Les pistes et chemins empruntés sur le territoire de notre commune sont ceux figurant sur le plan ci-annexé.



Mademoiselle Marie-France REBORD a fait, le 08 Février 92, devant la maison familiale au hameau du Faux, une mauvaise chute qui lui a occasionné une fracture de la cheville. Elle a, immédiatement, été dirigé sur le CHRU de Clermont Ferrand. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Madame Yvonne CHASSAING du hameau de la Bessière a été hospitalisée à la clinique de la Chataigneraie à Beaumont du 29 janvier au 06 février 92. Nous espérons de tout coeur que son état actuel s'améliorera rapidement.

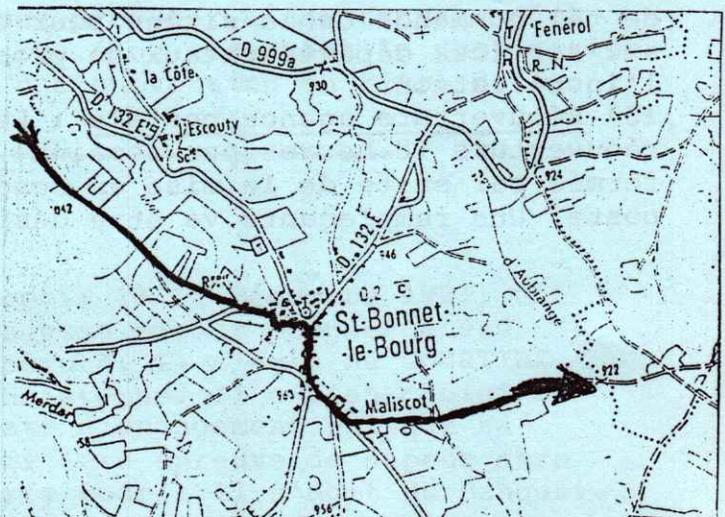
Le samedi 15 Février 92 à partir de 21 heures, 38 équipes se sont affrontées, à la salle des fêtes, dans un concours de belote organisé par les sapeurs pompiers de la commune. Les résultats suivants ont été enregistrés :

- 1° - Une équipe de Marsac (lot : 2 tables et 2 bancs),
- 2° - Lucien et Catherine NIGOND (lot : 2 jambons),
- 3° - Eliane COURTINE et Sylvie CONVERT (lot : 2 oies).

Bravo aux vainqueurs mais aussi aux organisateurs et, à l'année prochaine.

Monsieur Lucien NIGOND du hameau de La Rouveyre a été hospitalisé à Clermont Ferrand le 21 Février 92 pour une intervention chirurgicale. Nous espérons le revoir au plus vite, au mieux de sa forme.

Encore une hospitalisation, mais à Ambert, cette fois. Il s'agit de Monsieur Louis NIGOND de La Côte. Son admission date du 17 Février 92.





**CRAM
DU
MASSIF CENTRAL**

Cité administrative, Rue Pélissier
63036 CLERMONT FERRAND Cedex
Tél. 73 42 82 00

VOUS COMMUNIQUE

1992

*La Retraite,
ça se prépare!*

DANS NOS POINTS D'ACCUEIL RETRAITE
des techniciens - conseils sont à votre
disposition, gratuitement pour vous
**CONSEILLER
INFORMER**
sur vos droits et vous aider à constituer
VOTRE DOSSIER DE RETRAITE

POINT D'ACCUEIL RETRAITE

LIEUX	JOURS ET HEURES DE RECEPTION
AMBERT CPAM - 10, av. Foch	Jeudi de 9H00 à 12H00 de 13H30 à 16H00

A SAVOIR

A SAVOIR



**LES EMPLOIS
FAMILIAUX**

63
PUY-DE-DOME

ADRESSES UTILES

- Caisse primaire d'assurance maladie**
Rue Pélissier - Cité Administrative - BP 8 - 63031 CLERMONT-FERRAND CEDEX
Tél. : 73 42 81 00
- Caisse d'allocations familiales**
Rue Pélissier - Cité Administrative - BP 100 - 63032 CLERMONT-FERRAND CEDEX
Tél. : 73 42 80 00
- URSSAF**
Rue Pélissier - Cité Administrative - 63054 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél. : 73 42 83 83
- Direction départementale du travail et de l'emploi**
40, rue Niel - 63039 CLERMONT FERRAND CEDEX
Tél. : 73 92 90 03

Pour plus amples renseignements
s'adresser soit :

- à la Mairie,
- à l'ADMR.

A SAVOIR

**LES EMPLOIS FAMILIAUX,
C'EST NOUVEAU.**

- Une garde pour vos enfants,
c'est un emploi familial
- Une personne pour tenir votre maison,
c'est un emploi familial
- Une présence auprès d'une personne âgée, d'un handicapé,
c'est un emploi familial
- Un soutien scolaire à domicile,
c'est un emploi familial
- Une aide pour faire les courses,
c'est un emploi familial
- Un coup de main pour l'entretien du jardin,
c'est un emploi familial

EMBAUCHER, C'EST FACILE.

**LES EMPLOIS
FAMILIAUX**
TOUT LE MONDE Y GAGNE

